À partir du 1er novembre 2026



RÉORGANISATION COLLECTE

Une nouvelle étape pour mieux trier, moins jeter et maîtriser les coûts

Vienne Condrieu Agglomération

Avec le soutien de CITEO

À partir du 1er novembre 2026, **Vienne Condrieu Agglomération modifie l'organisation de la collecte des déchets**.

Objectif : **un service plus adapté aux usages réels des habitants**, plus performant pour le tri et plus responsable face à la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères.

Qu'est-ce qui change concrètement ?



Tous en bac jaune : une collecte en porte-à-porte généralisée

Vous disposerez désormais d'un **bac jaune, collecté tous les 15 jours, pour le tri de tous vos emballages et papiers**.

Une solution **plus pratique qui simplifie votre geste de tri** grâce à un bac unique à votre domicile.

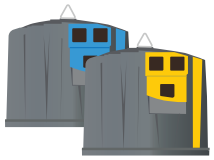
Le tri du verre se fera toujours en points d'apport volontaire.



Ordures ménagères : une collecte tous les 15 jours dans les zones peu denses

Dans les secteurs ruraux ou pavillonnaires, dont vous faites partie, **les bacs ordures ménagères sont souvent présentés à moitié vides** ou ne sont pas sortis toutes les semaines.

La collecte de votre bac ordures ménagères aura désormais lieu tous les 15 jours.



Au moins un point d'apport volontaire

pour les emballages et les papiers **sera conservé sur votre commune**.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Octobre



Envoi des calendriers de collecte par courrier
(opérationnels à compter du 1er novembre)

1er novembre



Démarrage de la nouvelle organisation

Pourquoi ces changements ?

✓ Pour encourager le tri et réduire nos déchets

✓ Pour adapter le service aux usages réels

Depuis plusieurs années, l'Agglo met à disposition des solutions concrètes pour alléger la poubelle grise :

- tri étendu à tous les emballages et papiers,
- compostage gratuit (individuel ou collectif),
- nouvelles filières de tri en déchèteries.

✓ Pour optimiser les circuits de collecte des ordures ménagères et limiter leur impact environnemental

✓ Pour maîtriser les coûts de gestion

Le transfert et l'incinération des ordures ménagères coûtent de plus en plus cher.

Vienne Condrieu Agglomération met tout en œuvre pour **maîtriser les coûts et limiter l'impact** sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les habitants. La baisse de la fréquence de collecte encourage le tri et la réduction des déchets, et permet ainsi de **diminuer les quantités d'ordures ménagères à incinérer**.

La baisse de la fréquence de collecte des ordures ménagères ne donne lieu à aucune diminution de la TEOM, mais permet de contenir la forte hausse des coûts de gestion des déchets, notamment liée à l'incinération des ordures ménagères.

La TEOM ne finance pas uniquement la collecte des ordures ménagères (25 % du budget du service), mais l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement : précollecte (bacs, colonnes…), déchèteries, transport et traitement de tous les déchets, ainsi que les frais de personnel.

[Plus de tri et de réduction des déchets = moins d'incinération = maîtrise de l'augmentation des coûts pour la collectivité.]

Quelques chiffres clés en 2025

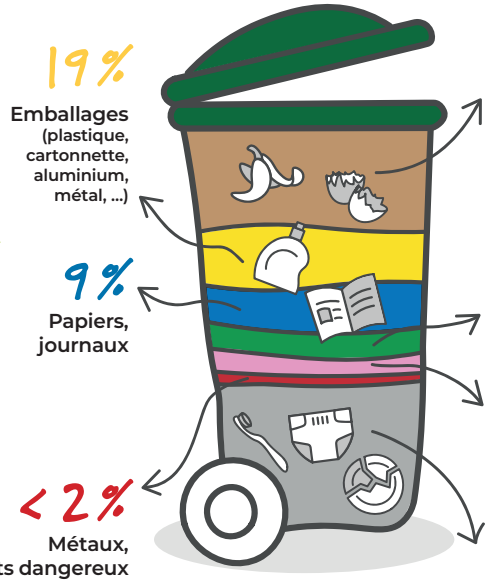
19 630
Tonnes d'ordures ménagères collectées sur l'ensemble des communes de l'Agglo

207
Kilos d'ordures ménagères produits en moyenne par habitant de l'Agglo

3 M€
Coût de transfert et de traitement des ordures ménagères

[Dans ces 207 kg, il y a encore beaucoup trop de déchets valorisables !]

Répartition en poids des déchets composant la poubelle ordures ménagères moyenne



19 % Emballages (plastique, cartonnette, aluminium, métal, ...)

27 % Déchets alimentaires

[64 % des déchets pourraient être triés !]

9 % Papiers, journaux

5 % Verre

3 % Textiles

< 2 % Métaux, déchets dangereux ou spécifiques

36 % Ordures ménagères

Toutes les réponses à vos questions sur la page dédiée du site de l'Agglo (foire aux questions, calendriers de collecte...) : vienne-condrieu-agglomeration.fr rubrique Valoriser et préserver › Déchets.

■ **Gestion et valorisation des déchets :**
gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr
04 74 53 45 16